

Débats de l'Assemblée commune de la CECA: extrait sur la décision de Jean Monnet de ne pas demander le renouvellement de son mandat au poste de président de la Haute Autorité (séance du 30 novembre 1954)

Légende: Le 30 novembre 1954, Jean Monnet, affecté notamment par l'échec du projet de la Communauté européenne de défense (CED), informe les membres de l'Assemblée commune de la CECA de sa décision de ne pas demander aux gouvernements des Six le renouvellement de son mandat de président de la Haute Autorité.

Source: Débats de l'Assemblée commune de la CECA. Session extraordinaire. 30.11.1954. Luxembourg. p. 21-22.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_de_l_assemblee_commune_de_la_ceca_extrait_sur_la_decision_de_jean_monnet_de_ne_pas_demander_le_renouvellement_de_son_mandat_au_poste_de_president_de_la_haute_autorite_seance_du_30_novembre_1954-fr-925d2860-3ac7-4d5a-9158-61fof5940ef5.html



Date de dernière mise à jour: 19/09/2016

Débats de l'Assemblée commune de la CECA (séance du 30 novembre 1954)

[...]

Ainsi que vous le savez, le 10 février prochain, je ne demanderai pas que mon mandat soit renouvelé et je me démettrai de mes fonctions de membre de la Haute Autorité. Les institutions doivent être stables et le président de la Haute Autorité a le devoir de remplir complètement son mandat ; j'accomplirai le mien jusqu'à son expiration.

Je dois à l'Assemblée de lui dire les raisons de cette décision.

C'est - ainsi que je l'ai dit à la Haute Autorité - afin de pouvoir participer dans une entière liberté d'action et de parole à la réalisation de l'unité européenne, qui doit être concrète et réelle, que je reprends ma liberté le 10 février prochain.

Selon les termes mêmes de la déclaration du Gouvernement français du 9 mai 1950, la Communauté européenne du charbon et de l'acier doit être la première étape de la Fédération européenne.

La contribution indispensable que la Communauté du charbon et de l'acier a apportée et continuera à apporter à la Fédération européenne, ce sont ses progrès et sa réussite dans le domaine même qui lui est confié.

Mais les institutions de notre Communauté ont seulement les pouvoirs qui leur ont été délégués.

Il ne leur appartient pas de les étendre. C'est des parlements et des gouvernements que dépend la décision de transférer de nouveaux pouvoirs aux institutions européennes.

L'impulsion doit donc venir du dehors. Je veux pouvoir me joindre aux efforts de tous ceux qui travaillent à poursuivre et à élargir l'œuvre entreprise. Les Etats-Unis d'Europe ne sont pas seulement le grand espoir, mais aussi la nécessité urgente de notre époque, parce qu'ils commandent l'épanouissement de chacun de nos peuples et l'affermissement de la paix.

[...]